

**Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Convocation du 19 février 2024  
Séance du 23 février 2024**

**Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS**

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy.

**Membres ayant donné pouvoir** : Monsieur Rémy MOREAUX (pouvoir à CHARLET Jocelyne), Madame Mireille DEHEN (pouvoir à CARON Marie-José), Monsieur Karim BACHIRI (pouvoir à POULAIN Ophélie).

**OBJET : Fixation du nombre d'adjoints**

Vu le Code Électoral et le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'art L2122-2 du CGCT : « les conseils municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ».

Considérant ainsi que le nombre maximum d'adjoints est fixé à 8.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de fixer à 8 le nombre d'adjoints.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Jérôme DUTOMBEAU

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Laurent DESMONS

